

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2236)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CF15

présenté par

M. de Courson, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 10

A l'alinéa 2, le tableau est ainsi rédigé :

2015	2016	2017
476,6	481,4	486,2

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que l'objectif de dépenses des régimes obligatoires de base de sécurité sociale soit indexé sur l'inflation.